

## R-2 Résolution du Comité directeur

## Réorganiser et réguler les marchés financiers!

On ne peut toujours pas estimer la somme des dégâts économiques que la crise financière a causés à l'économie réelle. En revanche, il est d'ores et déjà clair que nous sommes devant la tâche historique de réformer et de réguler les marchés financiers internationaux de manière que la crise actuelle – la pire depuis des décennies – ne puisse jamais se reproduire. On assainit les institutions bancaires à coups de milliards de francs pour éviter une dégradation encore plus grave du bien-être. Ces actions de sauvetage du monde bancaire aux frais des contribuables d'aujourd'hui et de demain sont problématiques mais hélas incontournables au vu des conséquences qu'aurait une non entrée en matière de l'État. Il est dès lors impératif d'apporter globalement des correctifs fondamentaux à la structure actuelle des marchés financiers. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la réunion du G20 qui se tient à Londres le 2 avril traitera prioritairement de cette question. Il faut maintenant mettre à profit l'indignation générale pour réorganiser les marchés financiers comme suit :

- 1. Aucun produit, aucun acteur, aucun marché et aucun territoire ne doit rester **libre de régulation et de surveillance**. Il faut notamment contraindre à la transparence et surveiller les *hedge funds* et les *private equity funds* qui sont restés jusqu'ici pratiquement incontrôlés. Dans le monde entier, il s'agit d'assécher complètement les oasis fiscaux et combler les lacunes réglementaires.
- 2. La Finma, organisme de contrôle des marchés financiers, doit être composée d'experts et d'expertes indépendants. En choisissant les personnes, le Conseil fédéral garantit une représentation équitable non seulement des intérêts et des vues de la place financière suisse, mais aussi de celles des petits épargnants et des emplois. De plus, il faut doter la Finma de nouvelles compétences et lui octroyer plus de ressources, de sorte qu'elle puisse aborder les banques et les assurances en étant « à leur niveau ». Pour surveiller effectivement les grands groupes internationaux, il faut que les autorités de surveillance internationales soient étroitement en réseau et qu'elles fonctionnent selon les mêmes règles et les mêmes principes.
- 3. Les instituts financiers doivent fonctionner à partir de systèmes durables d'incitation et de rémunération et non pas sur le rendement à court terme. Dans le cadre de la révision en cours du droit des actionnaires, il faut introduire des modèles transparents qui soient axés sur les performances à long terme des entreprises. Dans ce contexte, le PS soutient l'initiative populaire de la Jeunesse socialiste contre les salaires excessifs ; celle-ci exige que dans toute entreprise, le salaire le plus élevé ne puisse être plus que 12 fois supérieur au salaire le plus bas.
- 4. Les règles internationales appliquées en matière de comptabilité doivent être modifiées de manière qu'il soit obligatoire de révéler dans le bilan tous les risques. Les droits nationaux et le droit international doivent interdire dans tous les pays et au plan mondial les affaires financières hors bilan d'exploitation. Dès l'instant où les règles actuelles d'évaluation de la valeur de la fortune tablent sur les prix courants du marché (« fair value »), elles déploient un effet pro-cyclique aggravant les crises, et il faut donc leur apporter un correctif. On ne doit plus laisser l'établissement de ces règles à l'autorégulation des acteurs du monde bancaire.

- 5. Les agences de rating sont grandement coresponsables de la crise financière. Sans leurs estimations de la qualité en partie dénuées de toute valeur, les documents de papiers valeurs liés à des crédits bidon ne seraient jamais devenus globalement des objets de spéculation. Il faut maintenant que ces agences trop influentes soient enregistrées dans un fichier central pour qu'on puisse surveiller en fonction de standards internationaux leurs activités commerciales et leurs modèles de risques.
- 6. Il est nécessaire de donner un tour de vis supplémentaire aux **prescriptions sur les liquidités et sur le captal propre** des grandes banques impliquées dans le système. Dès que la crise financière se sera stabilisée, il faudra mettre sur pied des soupapes de sécurité supplémentaires et coordonnées au plan international, pour éviter des effets aggravants et déstabilisants.
- 7. À moyen terme, il faut séparer dans les grandes banques les activités d'investissement des activités de crédit (**système dit des banques séparées**). C'est la seule manière d'éviter qu'à l'avenir les affaires internes et spéculatives d'une grande banque faisant partie du système ne viennent à nouveau menacer le crédit et impliquent une seconde fois des actions de sauvetage de l'État.
- 8. Le Conseil fédéral et la Banque nationale suisse doivent être actifs au sein des organismes internationaux qui comptent et y promouvoir une réforme complète et durable de l'ordre global des marchés financiers et ils doivent renseigner régulièrement le Parlement fédéral sur les progrès réalisés.
- 9. Les consommateurs et les consommatrices qui souhaitent placer leur épargne ont le droit de bénéficier de conseils compétents tenant compte des risques. On n'a pas le droit de les inciter à acheter des produits financiers qui ne correspondent ni à leur situation, ni à leurs capacités financières. Dans l'optique d'améliorer la protection des clients des banques, il faut retravailler et standardiser les dispositions sur l'information et la distribution des rendements, de même que le droit de la consommation.
- 10. Le financement des partis politiques par les grandes banques du système doit être interdit. La dépendance financière qui en résulte pour les parlementaires favorisés par ces instituts bancaires les empêche d'avoir suffisamment de distance lorsqu'il s'agit de prendre des décisions sur d'éventuelles actions de sauvetage.